

# **Le dossier informatisé, un outil accessible aux étudiants**

**M-T. CELIS, Maître- Assistant à la  
HELHa, présidente de l'AFEDI**

**« Tout changement introduit  
l'idée d'une modification de  
méthodes et de comportements  
qui demandent de construire  
l'accompagnement »**

DANCAUSSE FL. CHAUMAT E : « Les transmissions ciblées  
au service de la qualité des soins » MASON 2000

# Dossier patient

**Dans un hôpital, un dossier infirmier est ouvert pour chaque patient. Combiné au dossier médical, ce dossier constitue le dossier du patient.**

# Pas d'accès ?



- **Accès partiel ?**
- **Accès sous contrôle?**
- **Quelles parties du dossier patient?**

# Accès sans restriction?



**ART INFIRMIER .A.R. N° 78 modifié le  
10/08/2001( MB 1/09/2001 ).**

- *§ 2. Les prestations de soins infirmiers, telles que visées aux § 1er, a), b) et c), sont consignées dans un dossier infirmier.*

# C'est moi qui signe à ta place!





**C'est bien ,  
puisque'elle  
signe , c'est elle qui  
est responsable!**

Tout étudiant doit pouvoir signer les soins effectués, dès la 1<sup>o</sup> année

→ accès à la programmation des soins dans le dossier infirmier

# Administration de médicament

- Pour tout médicament administré , nous observons la règle :  
« Qui prépare donne » après **vérification** de la PM  
→ accès à la PM (dans le dossier infirmier ou le dossier médical) pour tout étudiant qui donne un médicament

# L'AR du 7 juillet 2006

- § 2. Lors de la prescription médicale écrite, le médecin tient compte des règles suivantes :
- *a)* La prescription est écrite en toutes lettres, seules les abréviations standardisées peuvent être employées.
- *b)* La prescription doit être écrite lisiblement sur un document destiné à cette fin. Elle fait partie du dossier du patient.
- *c)* Lorsqu'il se réfère à un plan de soins de référence, à un ordre permanent ou à une procédure, il est fait mention de leur dénomination convenue ou de leur numérotation.
- *d)* La prescription contient les nom et prénom du patient, le nom et la signature du médecin ainsi que le numéro I.N.A.M.I. de celui-ci.
- *e)* Lors de la prescription de médicaments, les indications suivantes sont mentionnées : le nom de la spécialité (la dénomination commune internationale et/ou le nom commercial);
  - la quantité et la posologie;
  - la concentration éventuelle dans la solution;
  - le mode d'administration;
  - la période ou la fréquence d'administration.

# Code de déontologie

- **Art. 10 - Le praticien de l'art infirmier respecte la législation relative aux droits des patients ; il est lié par les obligations résultant de la protection de la vie privée et du secret professionnel.**

# **AR contenu du dossier infirmier**

**Art. 2. § 1er. Le dossier infirmier est le reflet de la démarche en soins infirmiers et est un outil permettant d'assurer la continuité des soins infirmiers.**

# AR contenu du dossier infirmier

- **1° l'identité du patient;**
- **2° l'anamnèse infirmière, notamment l'ensemble des éléments qui ont pour but d'identifier les habitudes de vie du patient, les évaluations, les évolutions, les modifications actuelles et potentielles de ses besoins et tous les éléments de préparation de sa sortie;**
- **3° l'information médicale et paramédicale nécessaires pour assurer la qualité et la continuité des soins infirmiers au patient;**
- **4° les traitements médicaux prescrits, notamment les traitements médicamenteux, les examens à visée diagnostique, les prestations techniques et les actes confiés;**

- **Pour ces 4 premiers points:**
  - **accès dès la 1<sup>o</sup> année pour des soins personnalisés ,**
  - **pour exécuter les prestations techniques et signer comme demandé dans l'art infirmier**

# AR contenu du dossier infirmier

- **5° le plan de soins, notamment le document décrivant le jugement clinique de l'infirmier(ère) dans l'approche des problèmes de santé qui relèvent de sa responsabilité spécifique. Le plan de soins est composé de problèmes de soins infirmiers et/ou diagnostics infirmiers, des objectifs, des résultats escomptés et des interventions infirmières;**
- **6° la programmation des soins qui est la liste des soins planifiés, dispensés ou pas en relation avec le plan de soins et les traitements prescrits;**
- **7° les notes d'observations structurées qui documentent l'évaluation des résultats obtenus et qui assurent le suivi des problèmes et des attentes du patient;**

**Pour ces 3 points : accès dès la 1<sup>o</sup>  
année**

**→ consulter le plan de soins**

**→ consulter la programmation des soins**

**→ rédiger les notes d'observation**

# AR contenu du dossier infirmier

- 5° le plan de soins
  - inscrire le plan de soins en 2° et 3°
- 8° une copie du rapport de sortie infirmier.

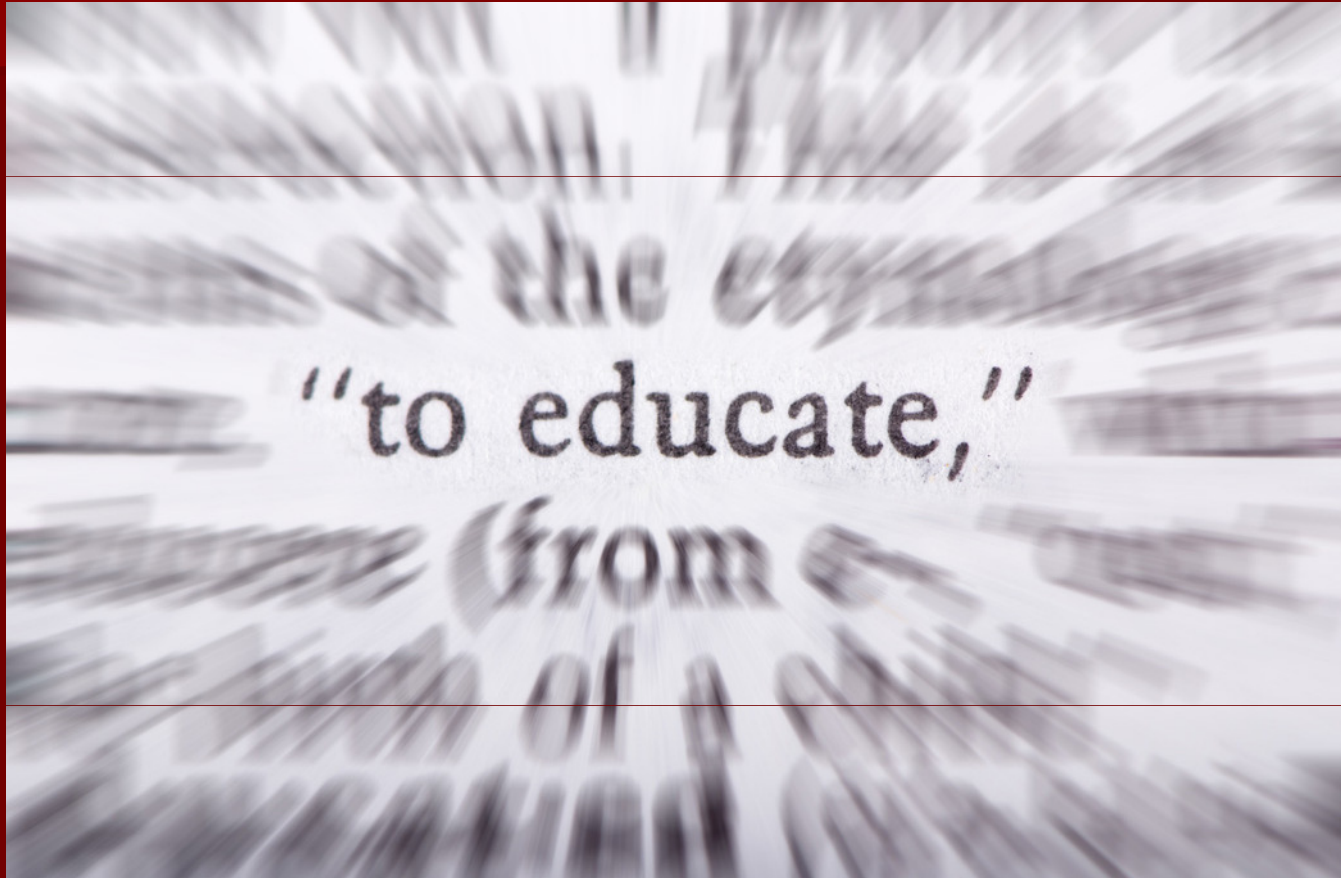
**Pour l'étudiant de 3° année**

# Accès au dossier médical

- **Pour tout étudiant de 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> année**
  - **pour exercer une surveillance adéquate relative aux problèmes traités en collaboration**
  - **pour les plans de soins**

# DI-RHM

- *Les activités infirmières effectuées par les étudiants peuvent-elles être enregistrées?*
- **Oui, les activités infirmières effectuées par les étudiants peuvent être enregistrées.**



- **« Former à écrire dans le dossier patient , c'est s'inscrire dans une analyse des pratiques de l'écrit avec visée de changement »»**

CAMPPIA P. in Perspective soignante N°27 Déc 2006

# Evaluation des compétences



# Compétence

- **C5.1.3. Compléter le dossier infirmier du client sous supervision**
- **C5.3.3. Gérer les dossiers des clients**

## **C5.1.3. Compléter le dossier infirmier du client sous supervision**

- **CM30 Régularité : - coche et paraphe au dossier de suite après la réalisation d'un soin.**
- **CM31 Exactitude: transmissions complètes = précision, rigueur (quoi, quand, où, comment, date, heure, signature)**

# CP: structuration de l'information

- **Respecte les consignes de tenue du dossier**
- **Ecrit les informations dans les parties du dossier qui lui sont destinées**

**Un rôle pour chacun,  
une mission pour tous  
et un objectif commun:  
la qualité des soins à la  
personne soignée**